



## Est-on oblig  de payer les frais d'huissier ?

Par **candau\_old**, le **05/08/2007**   **22:17**

Je suis un particulier qui a employ  une garde d'enfant   domicile pendant quelques ann es. A l' poque je croyais que les cotisations   l'urssaf  tait pay es par la CAF mais par la suite j'ai re u des courriers de l'urssaf me disant que j' tais redevable de cotisations. J'en suis arriv    recevoir une signification de contrainte par huissier. incluant bien s r, les frais de procedure, de droit de recouvrement et de co t e l'acte. Etant donn  mes difficult s financi res (je suis une femme seule oblig e de travailler et ne pouvant avoir d'autres modes dde garder du fait de mes horaires)j'ai r gl  la somme due en 6 mensualit s. Mais je n'ai vers    l'huissier QUE ce que je devais r ellement   l'urssaf, sans compter ses frais. En mai, presque'un an apr s le dernier paiement , l'huissier m'nevoie un courrier disant : "Une nouvelle fois vous me voyez contraint de vous rappeler cette affaire dans laquelle votre dernier versement remonte au 13 juillet 2006" et me r clame des majorations de retard (574.91) frais d'actes (380.15 euros) frais de gestion (7.89euros), droit de recouvrement (41.38), pour une dette initiale de 1783.12 euros !

Suis-je oblig  de payer tous ces frais d'huissier? puis-je demander un recours?

merci pour votre aide !

Par **chris13\_old**, le **10/08/2007**   **11:56**

Bonjour et bienvenue dans le pays du racket moderne. Vous  tes effectivement tenu de payer ces frais, toutefois, le mieux est de les contacter, et de leur demander de bien vouloir r duire les frais compte tenu de votre situation.

Cela vient de m'arriver, de 3500, je suis passé à 3000 €. Par contre point important, je connaissais l'huissier personnellement. Coup de chance!

Moi je me suis fais escroquer en rachetant une petite entreprise. J'ai attaqué en justice mes arnaqueurs, et j'ai été scandaleusement débouté. Et comble du sort, je dois payer à mes escrocs la modique somme de 10000 € (leurs frais d'avocats, le fameux article 700 et 708).

Voilà j'espère que cela t'aidera à régler ton problème.

Par **candau\_old**, le **01/09/2007** à **13:35**

merci chris pour ta réponse qui, malheureusement, n'est pas réjouissante ! C'est vraiment dur de voir comment un simple particulier peut se retrouver à payer des sommes incroyables, quand on voit que certains industriels (ou politiques) magouillent, fraudent et s'en sortent avec les honneurs.

Par **maitreiledefrance\_old**, le **01/09/2007** à **19:06**

bonjour

demander un échelonnement des vos paiements, sans majoration